

N° 2024- 067

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de Convocation	Date d'affichage	Séance du	Nombre de Conseillers		
			En exercice	Présents	Votants
22 novembre 2024	22 novembre 2024	28 novembre 2024	29	22	28

OBJET : Compte-rendu d'activités de l'année 2023 au titre de la convention d'intervention foncière entre la ville de La Verrière, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL MUNICIPAL : 29
EN EXERCICE : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la Ville de La Verrière, légalement convoqués en date du 22 Novembre 2024, conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance publique, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur DAINVILLE, Maire.

Présents :

DAINVILLE Nicolas - RAOUL Ludovic - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - ROUSSEL Annielle - MEY Darivath – LOPES Adélaïde-DIALLO Maye - PASCOAL Mariana - GORBENA Marcy - PERON Thomas - POINGT Alain - RAOUL Nathalie – MONNARD Alain - VILLOING Fabrice - BROCHADO Françoise –HAUQUELIN Christine -BASELTO Emilie - DUTU Nelly - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absent(s) représenté(s) :

IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
SELBONNE Céline - pouvoir à PASCOAL Mariana
BAC Christine - pouvoir à ROUSSEL Annielle
HOCDE Stéphanie - pouvoir à DUTU Nelly
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
DAHAMNI Abdelkader - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents excusés :

LWAMBA MAKANYAKA Natalie

Monsieur le Maire, Président de séance, a procédé à l'appel. Le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Monsieur PERON Thomas en conformité avec les dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-067-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Objet : Compte-rendu d'activités de l'année 2023 au titre de la convention d'intervention foncière entre la ville de La Verrière, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-1 et suivants ;

Vu la convention générale entre la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Établissement Public Foncier des Yvelines en date du 28 janvier 2013 ;

Vu la convention particulière avec la Commune de La Verrière en date du 16 novembre 2015 prise en application de la convention générale visée ci-dessus ;

Vu la nouvelle convention d'intervention foncière en maîtrise le 13 décembre 2023 portant sur le site Gare-Bécannes pour une durée de 5 ans et un engagement financier de 20 millions d'euros ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 février 2016 portant création de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Gare-Bécannes ;

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme, Travaux en date du 21 novembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre de l'exécution de la convention visée ci-dessus, l'EPFIF présente, tous les ans, un compte-rendu d'activités aux fins d'information des élus du Conseil municipal,

Considérant que, en 2023, l'EPFIF a :

- signé un protocole d'accord avec le dernier locataire présent au 4 rue Louis Lormand (centre de formation et d'apprentissage) le 13 décembre 2023. Cette signature a mis fin à la procédure de fixation de l'indemnité d'éviction commerciale auprès du Tribunal Judiciaire de Versailles,
- engagé les négociations avec certains copropriétaires du bâtiment dit « La Rotonde » en vue d'une restructuration à horizon 2030 nécessaire pour le fonctionnement du futur quartier de la ZAC Gare-Bécannes.

Considérant que en 2024, l'EPFIF envisage :

- d'engager des travaux de démolition du bâtiment sis 4 rue Louis Lormand en vue d'une cession de la parcelle à SQY au 1er semestre 2024,
- de se porter acquéreur d'un local commercial situé au RDC du bâtiment dit « La Rotonde »

2024- 067

Après présentation faite et en avoir délibéré,

Article unique : Prend acte du compte-rendu d'activité de l'année 2023 au titre de la convention d'intervention foncière entre la commune de La Verrière, la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et l'Établissement Public Foncier d'Ile-de-France

Vote

UNANIMITE DE 28 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE 0 ABSTENTION, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS

Pour extrait conforme,

La Verrière, le 28 novembre 2024



e Maire

Nicolas DAINVILLE

Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20241128-2024-067-DE
Date de télétransmission : 19/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024